Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le 06/06/2025
ID : 062-216203786-20250523-AR_006_2025-AR

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Commune de GOUVES

ARRÊTÉ N° AR_006_2025
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Gouves,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° D_2025_00010 en date du 04/04/2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 27/02/2025 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 07/01/2025 après avis du comité social territorial en date du 23/12/2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DENIS Stéphanie	Adjoint Administratif	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Gouves, le 23 mai 2025
Le Maire, Romuald DELATTRE.

PAS-DE-CALAIS MAIRIE GOUVES

PUBLIÉ LE : 06/06/2025